### 2.2.2 Variante "MINIMA" [L2]

**La part des e-votants reste très limitée.**

[1)]La part des e-votants est gelée à [1,2%] de l'électorat (comme aujourd'hui en 2023).

[2)]Les Suisses de l'étranger n'ont pas automatiquement droit au vote électronique, mais doivent en faire la demande et prouver qu'ils en sont tributaires et ne peuvent pas voter de manière classique. Les personnes handicapées doivent également pouvoir prouver qu'elles ont besoin du vote électronique.

[3)]Le vote électronique est exploité au niveau fédéral et décharge ainsi les cantons de leur devoir de surveillance et de contrôle [éventuellement interprété différemment] de la saisie et de l'évaluation électroniques correctes.

[4)]Un canton virtuel "5e Suisse" est créé. Les cantons remettent le registre électoral des Suisses de l'étranger à une institution fédérale à mettre en place. Le nombre de ces personnes est connu publiquement. Les personnes concernées justifient périodiquement de leur situation de vie inchangée auprès de cette institution. L'institution "5.Suisse" surveille la saisie et le dépouillement corrects des votes électroniques par des mesures appropriées, publie le résultat comme pour un canton ainsi que toute irrégularité. La 5e Suisse est considérée comme un état à part entière (27e).

[5)]En raison du quota fortement limité, on peut supposer qu'une manipulation du résultat global est peu probable, car la disproportion entre les efforts et les chances de succès est très défavorable à un manipulateur potentiel.

[6)]Si le quota dépasse la limite fixée, les mêmes restrictions de l'application E-Voting que pour "E-SECURE" s'appliquent.

[7)]Les conditions du vote électronique seront inscrites dans la Constitution fédérale en même temps que l'ajout du 3e canal de vote.

| Avantages | Inconvénients |
|---|---|
| Les intérêts particuliers sont pris en compte, mais de manière restrictive. (SBV, OSE) | Un doute résiduel ne peut pas être exclu, en particulier lors des élections.<br>Les e-votants n'ont pas de "canton d'origine" et ne participent qu'aux votations et élections nationales.<br>La POST demandera le remplacement d'investissements qui avaient été envisagés avec d'autres prémisses. |

## Maintenir le vote électronique à petit feu !